

INSCRIPTION À UNE AUDITION

AUDITION ET ADMISSION

Pour être admis en Interprétation théâtrale, vous devez d'abord soumettre, **avant le 2 décembre 2011**, une demande d'inscription à une audition.

Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Demande d'audition* (page 5) et le questionnaire qui accompagnent le présent document d'information, et les retourner au Secrétariat pédagogique du Cégep. En temps et lieu, vous serez avisés de la date et de l'heure de votre audition.

1. Préparation de l'audition

- Vous devez choisir et préparer deux scènes à présenter en audition.
- Choisissez **une scène comique et une dramatique**.
- Elles doivent être tirées de pièces de théâtre publiées, d'une durée **maximum** de cinq minutes chacune (en scène conjointe, la durée est de huit minutes) dont au moins une est en français international.
- Si possible, choisissez des personnages près de votre âge.
- **Vous devez préparer vos scènes d'audition** avec un professionnel ou un spécialiste de théâtre de votre région. L'École peut vous fournir une liste de personnes pouvant vous aider, et ce, pour la plupart des régions du Québec.

Pour vous aider dans votre choix de scènes, vous pouvez consulter la liste aux pages 8 et 9. Aucune des scènes proposées n'est obligatoire. Considérez cette liste à titre de guide dans votre choix.

Les monologues sont interdits. Vous devez vous présenter à l'audition avec la ou les personnes qui vous donneront la réplique; celle-ci doit mémoriser son texte.

Vous n'avez pas à jouer les scènes dans un costume de théâtre. Vous n'apportez que les accessoires essentiels au jeu et les scènes seront jouées en tenue de ville. Plus vous consacrez de temps à la préparation de votre audition, plus vous augmentez vos chances de réussite.

Le jour de l'audition, vous devrez répondre à un questionnaire portant sur vos intérêts ainsi que sur vos connaissances, en particulier dans le domaine artistique. Vous passerez également une courte entrevue immédiatement après la présentation de vos scènes.

2. Modalités d'inscription à une audition

Pour poser votre candidature, vous devez :

- remplir une *Demande d'audition* (voir p. 5);
- faire un chèque ou un mandat-poste au montant de 30 \$, libellé à l'ordre du Cégep de Saint-Hyacinthe et daté du jour de l'envoi de la demande d'audition (pour les frais d'audition); ces frais ne sont pas remboursables et sont obligatoires pour obtenir votre rendez-vous pour l'audition;
- inscrire votre nom et votre date de naissance à l'endos du chèque;

• auditions conjointes et auditions le même jour (votre réplique est aussi candidat) : faire parvenir les deux demandes dans la même enveloppe pour vous assurer d'être convoqués le même jour;

• envoyer le tout, avant le 2 décembre 2011, à l'adresse suivante :

**Cégep de Saint-Hyacinthe
Secrétariat pédagogique
3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 1H9**

N. B. Il est avantageux de s'inscrire le plus tôt possible afin de disposer de plus de temps pour se préparer à l'audition.

Aucun changement de date ne sera autorisé et l'échec ou l'absence à l'audition à la date de convocation entraîne un refus automatique.

3. Le contingentement

En raison du nombre élevé de demandes d'admission dans ce programme, qui peut s'élever jusqu'à 400, et en raison aussi de la capacité d'accueil limitée du marché du travail, un contingentement a été fixé. Ainsi, nous admettons annuellement un maximum de 35 étudiants.

4. La sélection

Les candidats acceptés sont contactés après la fin de la période des auditions.

5. Demande d'admission au SRAM

Si, après l'audition, vous obtenez une réponse positive de l'École de théâtre, vous devrez obligatoirement **faire parvenir votre demande d'admission au SRAM par le biais d'Internet au www.sram.qc.ca**.

Aucune admission n'est possible en cours d'année. Chacun doit suivre le programme comme étudiant régulier ou à temps complet.

